



Juillet 2022

PRECISIONS QUANT A L'AUGMENTATION DE LA VALEUR DU POINT INDICIAIRE



Nous vous avons indiqué que la valeur du point indiciaire allait progresser de 0,164 €.

Nous vous avons à ce titre précisé qu'il vous suffit de prendre votre indice majoré en haut à gauche et le multiplier par 0,164 € pour connaître votre augmentation mensuelle.

Il nous semble important de préciser que les 49 points indiciaires relatifs au CTI (complément de traitement indiciaire) se calculeront également sur cette nouvelle valeur ainsi que la NBI (nouvelle bonification intermédiaire).